



Procès-verbal du Conseil Académique Du 11 mai 2023

Le jeudi 11 mai 2023 à 9 h 00
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AURORE	Guylène	1	P
	BANCE	Philippe	1	A
	CORDEL	Nadège	1	Procuration G.MOPHOU
	DAVID	Carine	1	A
	DONATIEN	Patricia	1	P
	DRAME	Moustapha	1	P
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	P (point 4b)
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
Collège B : 10	ARAGON	Jaime	1	P
	COUDEVYLLE	Guillaume	1	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	P
	GROS- DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	P (point 4i)
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LEBRINI	Mounin	1	P
	LOUIS-ROSE	Carole	1	Procuration A.FLORY
	MANYRI	Laurent	1	P
PHILIPPON	Melody	1	P	

	ROGERS	Dominique	1	Procuration I.DUBOST
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	P
	DUBOST	Isabelle	1	P
	LAWRENCE	Génica	1	P
	MATHOURAPARSAD	Sébastien	1	Procuration G.LAWRENCE
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	Procuration M.GILLOT
	MARTY	Gilian	1	P
	PLACIDE	Patrick	1	P
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	P
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	Procuration P.SIARRAS
	ROUYARD	Francky	1	P
Coll : Doctoirant	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	A
Collège : Étudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	Procuration E.RINALDO
	ARTIGNY	Coralie	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	HAUTERVILLE	Stacy	1	P
	LARECHE	Darnley	1	A
	MARIN	Lucas	1	A
	PRUDENT	Aurélie	1	Procuration E.RINALDO
	RAPHAEL	Weni	1	A

	RINALDO	Ethan	1	P
	RIPPON	Carl	1	P
	ZALI	Thailyana	1	A
Pers. Ext	BELLEMARE	Roland	1	A
	BESSADA	Catherine	1	Procuration C.ROOS
	EL GANAQUI	Mohammed	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	A
	LOUVET	Sandrine	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	Procuration G.MOPHOU
	VEGA-RUA	Anubis	1	Procuration G.AUORE
	VACANT		1	
TOTAL			62	

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du président

- a) Approbation de procès-verbaux : Séances des 07/02/2023 et 02/03/2023

2. Affaires ressources humaines

- a) Stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'UA
- b) Politique RH des contractuels

3. Affaires pédagogiques

- a) Dossier accréditation de l'INSPE de la Guadeloupe
- b) Modalités et calendrier d'inscription administrative
- c) Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription
- d) Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription
- e) Calendrier des congés des étudiants et calendrier pédagogique des composantes
- f) Politique des droits d'inscription différenciés
- g) Parcours personnalisé « oui-si »
- h) EC-libres 2023-2024
- i) Ouverture de diplômes universitaire en formation continue de l'IUT 2023-2024
- j) Approbation des modifications de maquettes et des MPCCC

4) Affaires scientifiques

- a) Répartition du BQR 2023

Ouverture de la séance à 09 h 05

Vérification du quorum

Monsieur le Président

Bonjour à toutes et à tous. On va déjà vérifier que le son est correct. Est-ce que vous m'entendez alors sur le pôle Martinique ?

Pôle Martinique

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Pour l'instant, nous sommes treize, présents ou représentés.

Monsieur le Président

Merci. Nous avons un peu innové avec un nouveau point de visio qui est le campus du Camp Jacob, puisqu'un certain nombre d'élus du CAC sont rattachés au Campus de Saint-Claude, qui est distant de 70 kilomètres du Campus de Fouillole. Pour des raisons évidentes d'efficacité, j'ai proposé que ce nouveau point pour les collègues puisse exercer leur droit d'élus plus facilement. Est-ce que vous m'entendez au campus du Camp Jacob ?

Campus du Camp Jacob

Nous vous entendons.

Monsieur le Président

Nous entendons également. Nous vous voyons, vous êtes trois. Très bien. Est-ce qu'il y a des procurations à Saint-Claude ?

Madame Génica LAURENCE

Oui, Monsieur le Président. J'ai la procuration de Monsieur Mathouraparsad.

Monsieur le Président

Très bien, donc 4 à Saint-Claude. Nous étions treize sur le Pôle Martinique, présents et représentés, c'est bien cela, Monsieur le Vice-président ?

Pôle Martinique

Oui, Monsieur le Président. Treize pour l'instant, et quatorze maintenant.

Monsieur le Président

Donc quatre au Camp Jacob, quatorze à Schœlcher, et vingt-et-un à Fouillole. Cela fait un total de 39 personnes présentes ou représentées.

Le quorum est atteint. Nous pouvons débiter cette séance.

1. Propos liminaires du président

Monsieur le Président

L'ordre du jour étant relativement dense, surtout au niveau des affaires pédagogiques, je ne serai pas très long, mais je voulais quand même insister sur un courriel que j'ai envoyé à la communauté (mais des personnalités extérieures, s'il y en a, ne l'ont pas reçu) sur le fait que l'établissement était lauréat d'un appel à projets national au niveau de l'ANR. L'intitulé de cet appel à projets est « *Accélération des stratégies de développement dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche* ». Nous avons obtenu près de 1,2 million d'euros pour recruter des personnels de haut niveau, pilotes et ingénieurs projet pour nous aider dans le montage et l'ingénierie des projets de recherche, européens spécifiquement, ce qui nous permettra de bâtir une Direction de la Recherche et de la Valorisation performante, parce que là, on a les moyens de le faire. On a d'autres moyens à notre disposition qu'on avait également demandés dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le ministère. Nous allons donc pouvoir construire cette Direction de la Recherche et de la Valorisation. J'ai adressé un mail à la communauté pour que des propositions et des suggestions me soient transmises sur ce que vous attendez d'une telle direction. Les

choses sont assez claires au niveau national dans les universités, mais on a quand même quelques spécificités. Je reste à votre écoute sur ce que vous souhaiteriez. On ne pourra peut-être pas tout faire, en tout cas on va essayer de faire le maximum. C'est un projet véritablement ambitieux qu'on veut mener. Pour cela, nous sommes accompagnés d'experts dans le domaine, qui ne sont pas à l'Université, mais qui nous accompagnent dans la mise en place de cette direction parce qu'on ne peut pas se tromper. Il faut qu'elle soit parfaitement dimensionnée pour nos deux territoires et qu'à la fois le Pôle Martinique et le Pôle Guadeloupe puissent en bénéficier de la manière la plus efficiente.

Cela nous amènera à faire des recrutements très probablement extérieurs, parce que le niveau d'expertise requis n'est pas forcément très disponible au niveau de nos territoires. Il faut donc que l'on soit attractif en termes de rémunération – sujet qui va être débattu au niveau du conseil d'administration. Il faut se donner les moyens d'attirer des experts dans le domaine qui puissent nous aider et avoir encore plus d'ambition pour notre recherche et faciliter la vie des laboratoires dans ce domaine. C'est un domaine de plus en plus complexe et on sait les difficultés que nous avons là-dessus.

Pour terminer sur ce sujet, j'ai annoncé aussi le renforcement de la Direction des Affaires juridiques et du recrutement, presque spécifiquement pour la question des conventions de recherche, d'une personne de catégorie A, qui a donc une expertise juridique et qui viendra aider la Directrice des Affaires juridiques dans cette tâche. Je sais que beaucoup de collègues se plaignent de la lenteur de la durée de traitement des conventions. Vous savez qu'on a une histoire peu glorieuse à ce niveau, il faut donc être très prudent. En même temps, vous avez des impératifs, en tant qu'anciens chercheurs, qu'on ne peut pas non plus nier, occulter. Cette personne viendra donc principalement s'occuper de ces questions de convention de recherche. L'idée est de pouvoir vous fournir aussi des conventions cadres dans certains types d'actions qui reviennent régulièrement parce que ce n'est pas aux anciens chercheurs de construire des conventions à partir de rien. Il faut l'accompagnement juridique.

C'est donc une démarche ambitieuse et l'Université a décidé de mettre des moyens sur ces questions pour que la recherche prenne toute la place qu'elle mérite à l'Université et contribue à notre rayonnement et à notre visibilité.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet. Je vais maintenant passer aux questions diverses si vous en avez. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non, a priori.

a) Approbation de procès-verbaux : Séances des 07/02/2023 et 02/03/2023

Monsieur le Président

On va continuer sur l'approbation de procès-verbaux. Nous avons les deux séances du 7 février et du 2 mars 2023. Est-ce que vous auriez des remarques, des questions ou explications à apporter ? Pas de questions, pas de commentaires. On va procéder au vote.

Sur l'approbation des deux procès-verbaux du 7 février et du 2 mars 2023, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nos PV sont adoptés.

2. Affaires ressources humaines

a) Stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'UA

Monsieur le Président

Sur le chapitre des Ressources humaines, nous avons deux points. Un premier point concerne la stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs à l'UA. Une note vous a été transmise il y a quelque temps que nous allons soumettre au vote. Mais avant tout, je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des commentaires ? Oui, Monsieur le Vice-président en Martinique ?

Madame Isabelle DUBOST

Bonjour à tous. J'ai bien lu le document en question.

Monsieur le Président

Madame Dubost, On vous entend très mal. Il faut vous rapprocher du micro.

Madame Isabelle DUBOST

Je suis carrément devant le micro. Vous m'entendez mieux ?

Monsieur le Président

Un peu mieux. Vous êtes audible. Merci beaucoup.

Madame Isabelle DUBOST

Merci. J'ai bien lu le document en question. Il y a quelque chose qui m'interpelle, il n'est pas noté dans le document qu'on pourrait aussi avoir une politique de rééquilibrage des postes. Je fais partie du département Sciences de l'éducation et Infocom et nous sommes en très grande souffrance, en manque de recrutement de maître de conférences. Est-ce qu'on ne pourrait pas rajouter dans ce document que l'on pourrait aussi réfléchir à un rééquilibrage entre les différents départements de l'Université ? Merci.

Monsieur le Président

Merci pour votre remarque, Madame Dubost. Là, il s'agit d'une politique de recrutement au niveau global, ce n'est pas exactement le sujet. Mais, en termes de redéploiement, puisque l'on parle de redéploiement et qu'il doit être effectué à chaque niveau, si vous parlez d'un redéploiement au sein d'une même UFR entre départements d'une même composante, c'est de la compétence du conseil d'UFR. Vous parlez d'un département qu'on connaît bien, qui est peut-être celui qui a le plus d'étudiants, me semble-t-il, en tout cas en licence, à l'UFR LSH, vous avez tous les arguments nécessaires pour qu'un redéploiement d'emploi soit effectué par l'instance compétente qui est le conseil d'UFR. En tant que président, je ne peux pas redéployer un poste d'un département X vers un département Y. C'est la responsabilité du conseil d'UFR. Le Pôle peut intervenir pour répartir des emplois de composante à composante, mais il ne peut pas entrer à l'intérieur d'une composante pour y redéployer les emplois. C'est un sujet important mais qui concerne l'UFR.

Madame Isabelle DUBOST

Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi il faudrait parler obligatoirement de *redéploiement* ? On ne peut pas créer de nouveaux postes ?

Monsieur le Président

Non, on ne peut pas créer d'emploi comme ça. On a une masse salariale qui est fixe, on a un plafond d'emplois. Avec ce que nous avons comme emplois, on doit pouvoir fonctionner. En tout cas, ce sont les injonctions du ministère, d'autant plus qu'on a un problème d'emplois vacants. On a beaucoup d'emplois vacants dans cet établissement et ce n'est pas très bien parti pour le résorber. Tant qu'on aura des emplois vacants, le ministère ne nous permettra pas de créer des emplois supplémentaires, en nous donnant les moyens pour le faire. On peut toujours en interne, nous sommes autonomes, mais il faut de la masse salariale, donc il faut la dégager. Les emplois existent, y compris à l'UFR LSH. On a un certain nombre d'emplois vacants dans plusieurs départements. Et jusqu'à présent, aucun doyen n'a souhaité aller sur ce terrain qui est certainement difficile. Mais lorsque vous avez des chiffres, les choses sont claires. Si les étudiants sont d'un côté, il n'y a pas de raison que les emplois ne soient pas du même côté que les étudiants. Ce n'est pas de la politique, c'est du bon sens. Mais cela se passe au niveau du conseil d'UFR. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je vais procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Document adopté à l'unanimité.

b) Politique RH des contractuels

Monsieur le Président

Maintenant, nous avons un document concernant la politique de ressources humaines des contractuels. Madame la DRH, pouvez-vous dire quel est l'objectif de cette note en quelques mots ? Je pense que les collègues l'ont lu, mais au moins dire pourquoi nous avons présenté ce document ?

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous. Ce document a vocation à poser les grands principes que nous respectons dans le cadre de la politique contractuelle que nous souhaitons et que nous menons dans le cadre de nos recrutements à l'Université des Antilles. Je pense que vous en avez pris connaissance. Il est

composé de deux parties : une partie qui porte sur le recrutement des personnels BIATSS et contractuels et une autre partie qui porte sur le recrutement des personnels contractuels enseignants. L'idée n'était pas de reprendre complètement et ligne par ligne ce que prévoit la réglementation. Nous pouvons chacun, via les outils qui sont en ligne, nous approprier ces textes réglementaires. L'idée était plutôt de poser quelques principes qui doivent régir nos actions, en tout cas que nous devons respecter dans le cadre de nos actions. Ce sont des principes de bon sens, mais on les oublie très souvent, comme s'y prendre très en amont pour exprimer un besoin, pour que les instances de l'établissement (conseils d'UFR, conseil de Pôle, instances centrales) puissent se réunir dans de bonnes conditions, avec des dossiers conformément constitués pour pouvoir de façon éclairée valider ses propositions de recrutement.

Par ailleurs, il nous a semblé important de reposer quelques principes concernant la rémunération des collègues que nous recrutons à titre temporaire très souvent. Là encore, on n'a pas repris ce qui est prévu réglementairement et qui est posé, par exemple, pour les enseignants associés qui nous rejoignent. Il s'agissait pour nous de poser les règles que nous allons respecter pour le recrutement des enseignants qui relèvent du statut du second degré contractuel enseignant, comme on les appelle régulièrement. Et puis d'autres collègues qui nous rejoignent. Il s'agit des professeurs invités qui interviennent dans nos murs pour des durées qui vont d'un mois jusqu'à réglementairement un an grand maximum. Voilà, je suis à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaitez évoquer.

Monsieur le Président

Merci Madame la DRH. Juste une précision avant de vous laisser la parole. Vous l'avez compris, la partie BIATSS nous concerne moins au niveau du conseil académique. On est là pour discuter des recrutements de contractuels enseignants et enseignants chercheurs. C'est la fin du document principalement. L'idée est de permettre de libérer un peu la rémunération qui avait été figée par le conseil d'administration de l'Université il y a quelques années, parce qu'il fallait contrôler les dépenses et la consommation de la masse salariale. Là, nous avons de meilleurs outils de pilotage, nous sommes mieux équipés, et donc on peut revenir à une situation plus agréable pour les personnes qu'on souhaite attirer, notamment les professeurs invités qu'on rémunérait depuis quelque temps à un niveau relativement bas. Les choses vont donc évoluer dans le sens d'une augmentation possible du niveau de rémunération de ces enseignants contractuels. C'était une demande forte des enseignants-chercheurs, y compris pour des questions pédagogiques pour ce qui concerne les enseignants contractuels qui ne font pas de recherche mais qui avaient aussi un niveau de rémunération relativement bas. L'objectif est d'améliorer l'attractivité de ces postes pour attirer des personnes et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions à nos côtés.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ? Non ? J'imagine que cela va dans le sens souhaité par la majorité d'entre vous. Je vais soumettre ce document à votre approbation.

Sur cette politique RH des contractuels, particulièrement dans sa partie enseignants-chercheurs, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Document est adopté. Merci beaucoup.

3. Affaires pédagogiques

a) Dossier accréditation de l'INSPE de la Guadeloupe

Monsieur le Président

Nous passons aux affaires pédagogiques. Vous savez, l'INSPE de Guadeloupe était la dernière composante de l'Université qui n'avait pas pu finaliser l'accréditation de ses formations, parce que le document remis au ministère ne répondait pas au cahier des charges qui avait été transmis. Il a donc fallu reprendre les choses à zéro. La nouvelle direction de l'INSPE s'y est attelée et nous sommes arrivés à un document qui a fait l'objet de plusieurs navettes avec le ministère, validé par le ministère, également validé par madame la rectrice de l'Académie de Guadeloupe. Maintenant que les choses sont clarifiées, ce document vous est présenté. Il sera soumis également au conseil d'administration pour que les arrêtés puissent être pris par le ministère et les formations accréditées.

Avez-vous des questions sur ce document ou cette démarche ? Je crois qu'il y a eu aussi un passage en CFVU et en conseil de Pôle. Pas de remarque non plus, nous passons au vote sur ce dossier d'accréditation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Vote unanime, merci.

b) Modalités et calendrier d'inscription administrative

Monsieur le Président

Nous rentrons dans des choses un peu plus techniques qui vont peut-être plus intéresser les uns et les autres. Modalités et calendrier d'inscription administrative. Avez-vous des questions ? Je ne sais pas si Monsieur l'administrateur de la CFVU de Martinique est présent ? On me dit que non. Il y a dû avoir un petit oubli au niveau des invitations car les sujets le concernent. Nous avons des membres de la CFVU de Martinique, mais cela aurait été bien qu'il soit là. J'avoue que je ne sais pas s'il a été invité ou pas, mais il aurait dû l'être. En tout cas ? Nous avons un VP CFVU de Pole Guadeloupe, également la Directrice de la scolarité qui a suivi ce dossier de près.

Avez-vous des questions sur ces modalités de calendrier d'inscription administrative ? Pas de questions. On passe au vote sur ce calendrier.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces modalités de calendrier sont adoptées.

c) Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription

Monsieur le Président

Modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription. Avez-vous des questions ? Pas de question non plus. On passe donc au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

Unanimité.

d) Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription

Monsieur le Président

Modalités et calendrier d'exonération des droits d'inscription. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Pas de question non plus. On passe donc au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

Unanimité.

e) Calendrier des congés des étudiants et calendrier pédagogique des composantes

Monsieur le Président

Calendrier des congés des étudiants et calendrier pédagogique des composantes. Il est relativement standard. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de nouveautés d'année en année. Mais c'est une obligation de le soumettre.

Qui ne prend pas part au vote sur ce calendrier des congés des étudiants et calendrier pédagogique ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

C'est voté.

f) Politique des droits d'inscription différenciés

Monsieur le Président

Politique des droits d'inscription différenciée, peut-être une petite nouveauté, Madame la Directrice de la division de la scolarité. Je pense qu'il faut quand même dire un mot rapide sur le contexte et l'objectif.

Madame la Directrice de la division de la scolarité

Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Le document qui vous est présenté aujourd'hui est une nouveauté par rapport aux années précédentes. Depuis 2019, le ministère a souhaité mettre en place une politique de droit différencié à l'attention des étudiants extra-communautaires. La réglementation nous permet d'exonérer les étudiants dans la limite d'un plafond de 10 %. De 2018 à 2022, le taux a considérablement augmenté et nous sommes aujourd'hui à un taux de 9,58 % des étudiants exonérés. Nous avons l'obligation de réajuster notre politique des droits différenciés. Le document présenté permet de fixer les critères d'exonération de ces étudiants extra-communautaires. Plusieurs critères sont proposés. Le premier critère est conforme à l'ambition et à la politique de l'établissement

quant au rayonnement géographique et la proposition est d'exonérer les étudiants extra-communautaires ressortissants des pays de la Grande Caraïbe. C'est une exonération partielle à hauteur des droits d'inscription acquittés par les étudiants nationaux. L'autre critère qui vous est proposé est le critère d'exonération des étudiants extra-communautaires accueillis dans le cadre des formations de master. Ici, la proposition est de ne pas exonérer, pour cette année, et les soumettre à l'application des droits différenciés compte tenu de la particularité des masters et de la mise en place cette année de la plateforme MonMaster pour l'admission en M1. Ensuite, quelques autres critères sont proposés, tels que, classiquement, les étudiants exonérés par les conventions de coopération que nous avons au sein de l'établissement, et enfin, des exonérations partielles pour les étudiants compte tenu de leur parcours de formation et de leurs notes. Voilà, Monsieur le président, je me tiens à la disposition des membres s'il y a d'éventuelles questions.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame la directrice. Avez-vous des questions ou des commentaires sur cette note ? Pas de questions, pas de commentaires.

Monsieur le VP Pôle Martinique

Monsieur le Président, pour information, nous passons à quinze votants en Martinique.

Monsieur le Président

Très bien. Merci Monsieur le Vice-président. Sur cette politique des droits d'inscription différenciés, nous allons soumettre à votre approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le document est adopté en l'état.

g) Parcours personnalisé « oui-si »

Monsieur le Président

On passe au parcours personnalisé. Madame la Directrice, avez-vous un petit éclairage à partager avec nous ?

Madame la Directrice de la scolarité

Merci Monsieur le Président. Il vous est présenté les trois parcours personnalisés qui seront proposés sur la plateforme Parcoursup. Ces parcours sont présentés aux instances nous permettant de les proposer aux étudiants qui sont actuellement dans la campagne de recrutement pour l'année universitaire 2023-2024 et par la suite seront présentés les directeurs d'études compte tenu des étudiants qui auront accepté de suivre ces parcours personnalisés. Ici trois parcours personnalisés qui sont conformes à ceux précédemment votés au sein de l'Université.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non plus. On passe donc au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces éléments sont adoptés à l'unanimité. Merci.

h) EC-libres 2023-2024

Monsieur le Président

Concernant les EC-libres 2023-2024, vous avez eu un certain nombre d'éléments, dont des tableaux. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Pas de questions, pas de commentaires. On vote globalement là-dessus si vous le voulez bien.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Là aussi, **vote unanime.** Merci.

i) Ouverture de diplômes universitaire en formation continue de l'IUT 2023-2024

Monsieur le Président

Nous avons quelques ouvertures de diplôme universitaire en formation continue à l'IUT. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non plus. Là aussi, vote global s'il n'y a pas de particularité, de problèmes particuliers.

Monsieur le VP Pôle Martinique

Monsieur le Président, nous passons à 16 votants.

Monsieur le Président

Décidément c'est bien, c'est parfait ! Merci beaucoup Monsieur le vice-président. Je crois qu'en Guadeloupe nous avons aussi une arrivée. Nous sommes à 23 en Guadeloupe, 16 à Schœlcher, 22 à Fouillo, et pas de changement à Saint-Claude.

Nous reprenons le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Vote unanime en comptant les nouveaux arrivés.

Nous avons ensuite une série de maquettes qui vous ont soumises. Et MPC cc. Est-ce qu'il faut dire quelque chose là-dessus ? Vous avez des questions en fait, en fonction de vos questions, si vous en avez. Comment

j) Approbation des modifications de maquettes et des MPCCC

Monsieur le Président

Ensuite, nous avons une série de maquettes qui vous sont soumises et des MPCCC. Est-ce qu'il y a quelque chose à dire là-dessus ? Avez-vous des questions ? Monsieur Rinaldo.

Monsieur Ethan RINALDO

Une question par rapport aux MGCCC de l'INSPE 971. Malheureusement, je ne l'ai pas remarqué en CFVU, mais si on a tous le même document, je crois que c'est un document qui contient deux articles. Par rapport au RSE, les étudiants en régime spécial d'études, les MPCCC de chaque composante doivent préciser les modalités particulières d'évaluation des étudiants qui sont RSE. Dans ces MPCCC, je ne vois pas de modalités particulières pour les étudiants qui seraient dans cette situation.

Monsieur le Président

Je laisse la parole à Madame la Vice-présidente de la CFVU Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente de la CFVU Guadeloupe

Effectivement, la note qui a été communiquée portait des modifications des MGCCC qui ne sont pas encore passées. Il y avait deux articles et un seul article concernait les MPCCC. Tout ce qui va être relatif aux étudiants ayant un statut particulier, notamment les RSE, vont figurer normalement dans les MGCCC.

Monsieur Ethan RINALDO

D'accord, ils ne sont plus dans les MPCCC de chaque...

Madame la Vice-présidente de la CFVU Guadeloupe

Non, cela reste général. Les MPCCC, c'est particulier à chaque composante. Dès lors qu'il y a une particularité par rapport aux modalités générales, il faut que ces spécificités soient dans les MPCCC. C'est propre à chaque composante. C'est par exemple quelque chose de plus restrictif Si les MGCCC donnent une règle, il faut rester dans cette règle et on ne peut pas aller au-delà, mais on peut être un peu plus restrictif. Il y a des particularités en fonction des diplômes. Il y a une réforme de l'INSPE, il y a une réforme des IUT et la structure même de la formation n'est pas la même. Forcément, on a des modalités particulières pour les composantes qui portent ces diplômes.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques sur ces documents ? Pas d'autres remarques. Je vais les soumettre dans leur globalité à votre approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Unanimité. Merci.

4) Affaires scientifiques

a) Répartition du BQR 2023

Monsieur le Président

Dernier chapitre de ce conseil Affaires scientifiques et répartition du BQR 2023. C'est le fruit des travaux conjoints des deux commissions de la recherche Martinique et Guadeloupe. Avez-vous des questions ? Les présidents sont présents.

Madame ? (00'41'20)

J'ai une question sur la procédure de répartition. La répartition se fait pour l'année 2023. S'il y a eu des projets auparavant, par exemple un colloque en 2023, est-ce rétroactif ? Cela se décide en mai 2023 et c'est pour l'année 2023.

Monsieur le Président

Si la demande a été formulée pour un colloque qui avait lieu peut-être en début d'année, que la demande a été formulée, que vous avez une subvention pour ce colloque, vous pouvez vous rembourser des frais qui ont été engagés si vous obtenez la subvention pour cette année 2023. L'essentiel est d'avoir fait la demande. Il ne faut pas faire le colloque sans demande, sinon il faut que la demande arrive avant que le colloque ne soit prêt. Vous ne pouvez pas faire la demande après.

Madame ?

D'accord. Donc pour une aide au montage de colloques pour 2024, début 2024, comment on en tient compte ?

Monsieur le Président

Au prochain appel à projets, mais on sera plus rapide pour l'année prochaine, il faudra faire la demande fin 2023 ou janvier 2024.

Madame ?

Merci.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette thématique ? Non. Nous allons passer au vote sur cette répartition proposée par les commissions de la recherche de Martinique et de Guadeloupe.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le document est adopté en l'état. Merci beaucoup.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Il n'y avait pas de questions diverses, nous avons terminé. Merci de votre présence à Schoelcher, Saint-Claude Fouillol. Je parle à nos étudiants, aux personnalités extérieures et aux administratifs puisque nous continuons avec les conseils académiques restreints pour les enseignants-chercheurs et les enseignants. Merci à vous de rester et très bonne matinée à ceux qui nous quittent.

Fin de la séance : 09 h 42

* * *